

23e
INDICATEUR DU édition 2025

€**COÛT** DE LA
RENTRÉE



Dossier de
PRESSE 2025

SOMMAIRE

Edito	1
1.Présentation de l'indicateur du coût de la rentrée	3
2. Analyse approfondie du coût de la rentrée	8
2.1. Les frais spécifiques de rentrée	8
2.1.1. Les frais Parcoursup	8
2.1.2. Les frais d'inscription et la CVEC	9
2.1.3. Les frais complémentaires et illégaux	12
2.1.4. La santé	14
2.2. Les frais de vie courante	15
2.2.1. Logement	16
2.2.2. Alimentation	17
2.3 Les frais modulaires	19
2.3.1. Protections menstruelles	19
2.3.2. Les frais de stage	19
2.4. Affaires sociales	21
2.4.1. Bourses des formations sanitaires et sociales	22
2.4.2. L'urgence d'une réforme des bourses	23
3. Méthodologie détaillée	26
3.1. Frais spécifiques de rentrée	26
3.2. Frais de vie courante	29
3.3. Frais modulaires	33
3.4. Frais complémentaires	34
4. Présentation de l'ANEP	34
5. Ressources	36
Contact presse	38

EDITO

L'Association Nationale des Étudiants et Étudiantes en Psychomotricité (ANEPE) publie la deuxième édition de son indicateur du coût de la rentrée universitaire pour l'année 2025-2026, en collaboration avec la Fédération des Associations Générales Étudiantes (FAGE).

Cet indicateur a pour ambition de mettre en lumière une réalité économique encore sous-estimée à ce jour : **les frais conséquents que doivent engager les étudiants et étudiantes en psychomotricité dès leur entrée en formation.** Il vise à objectiver les dépenses liées à la rentrée, afin de sensibiliser les institutions, les pouvoirs publics et l'ensemble des parties prenantes aux difficultés financières rencontrées par la population étudiante dans ce champ de formation.

Selon les données collectées par l'ANEPE et la FAGE, le coût moyen de la rentrée universitaire 2025-2026 (basé sur les chiffres de l'année antérieure) pour un étudiant ou une étudiante en première année de psychomotricité s'élevait à

9001.01 €

Pour cette nouvelle édition, une attention particulière a également été portée à la **formation continue**, qui représente un levier important pour les reconversions professionnelles. Là encore, les coûts sont importants puisque la moyenne des frais d'inscription appliqués atteint, en **8477.29 €** (moyenne des frais d'inscription non pondérée pour cette catégorie), sans garantie de financement intégral par les dispositifs existants. Ces frais viennent alourdir une charge déjà conséquente et contribuent à renforcer les inégalités sociales dans l'accès à la profession.



COUT DE LA RENTRÉE 2025

Au-delà des chiffres, cet indicateur souligne **les inégalités sociales** que ces dépenses engendrent. Les frais importants d'inscription, de déplacements ou encore des logements en zone tendue constituent un véritable frein à l'accès à la formation, en particulier pour les étudiants et étudiantes issues de milieux modestes. Nombreux et nombreuses sont celles et ceux qui doivent renoncer à leur vocation ou cumuler études et emploi, exposant ainsi leur parcours à un risque accru de décrochage. Cette surcharge, souvent subie, entraîne également une fragilisation de la santé mentale, avec des répercussions inévitables sur la qualité de la formation et, à terme, sur les conditions de prise en charge des patients.

Face à ce constat, l'ANEP réaffirme son engagement pour une formation plus équitable et réellement accessible à toutes et tous. En publiant cet indicateur, elle entend interpeller les pouvoirs publics, les établissements de formation et les financeurs afin de faire évoluer les politiques de soutien et de réduire les frais à la charge des étudiants et étudiantes, qu'ils soient en formation initiale ou continue.

Il est urgent d'agir concrètement : garantir un financement public juste et transparent, encadrer les frais d'inscription, permettre un accompagnement financier des stages, renforcer les aides sociales et adapter les dispositifs de financement de la formation continue. L'objectif est clair : permettre à chacun et chacune de se former, indépendamment de ses ressources financières.



1. PRÉSENTATION DE L'INDICATEUR DU COÛT DE LA RENTRÉE

Mis en place par la Fédération des Associations Générales Étudiantes (FAGE), l'indicateur du coût de la rentrée a pour objectif de rendre visibles les dépenses auxquelles une étudiante ou un étudiant doit faire face lors de la rentrée universitaire.

Pour la deuxième année consécutive, l'Association Nationale des Étudiants et étudiantes en Psychomotricité (ANEPE) publie cet indicateur adapté aux spécificités de la formation en psychomotricité.

Il présente le coût moyen de la rentrée pour une étudiante ou un étudiant de première année, non boursier, sans double inscription et décohabitant (ayant son propre logement).



COUT DE LA RENTRÉE 2025

L'indicateur Du Coût De la rentrée (ICDR) est divisé en 2 types de frais principaux :

Les frais de vie courante,
payés chaque mois de l'année universitaire → loyers et charges locatives, alimentation, loisirs, transports, téléphonie et internet, vêtements et produits d'hygiène et d'entretien.

Les frais spécifiques de rentrée,
payés à l'occasion de l'inscription et du début des cours → frais d'inscription (dont souvent des frais complémentaires illégaux qui seront décrits plus loin), cotisation à la Contribution de Vie Étudiante et de Campus (CVEC), frais d'agence, souscription à une assurance logement, une complémentaire santé et achat de matériel pédagogique.

Peuvent également s'ajouter à l'ICDR :

des frais modulaires, payés par certaines étudiantes selon leurs situations particulières comme l'achat de protections périodiques et d'antalgiques pour les personnes menstruées et les coûts liés stages (principalement pour les déplacements)

COUT DE LA RENTRÉE 2025

Fidèle à sa démarche, l'ANEP s'appuie sur une méthodologie rigoureuse (cf p. 27), construite à partir de données nationales, d'enquêtes terrain, et de sources fiables. L'indicateur repose sur des moyennes pondérées, établies à partir des coûts estimés dans différentes villes, en tenant compte de la répartition réelle des étudiants et étudiantes inscrites dans les **21 Instituts de Formation en Psychomotricité (IFP)**, en métropole et en outre-mer.

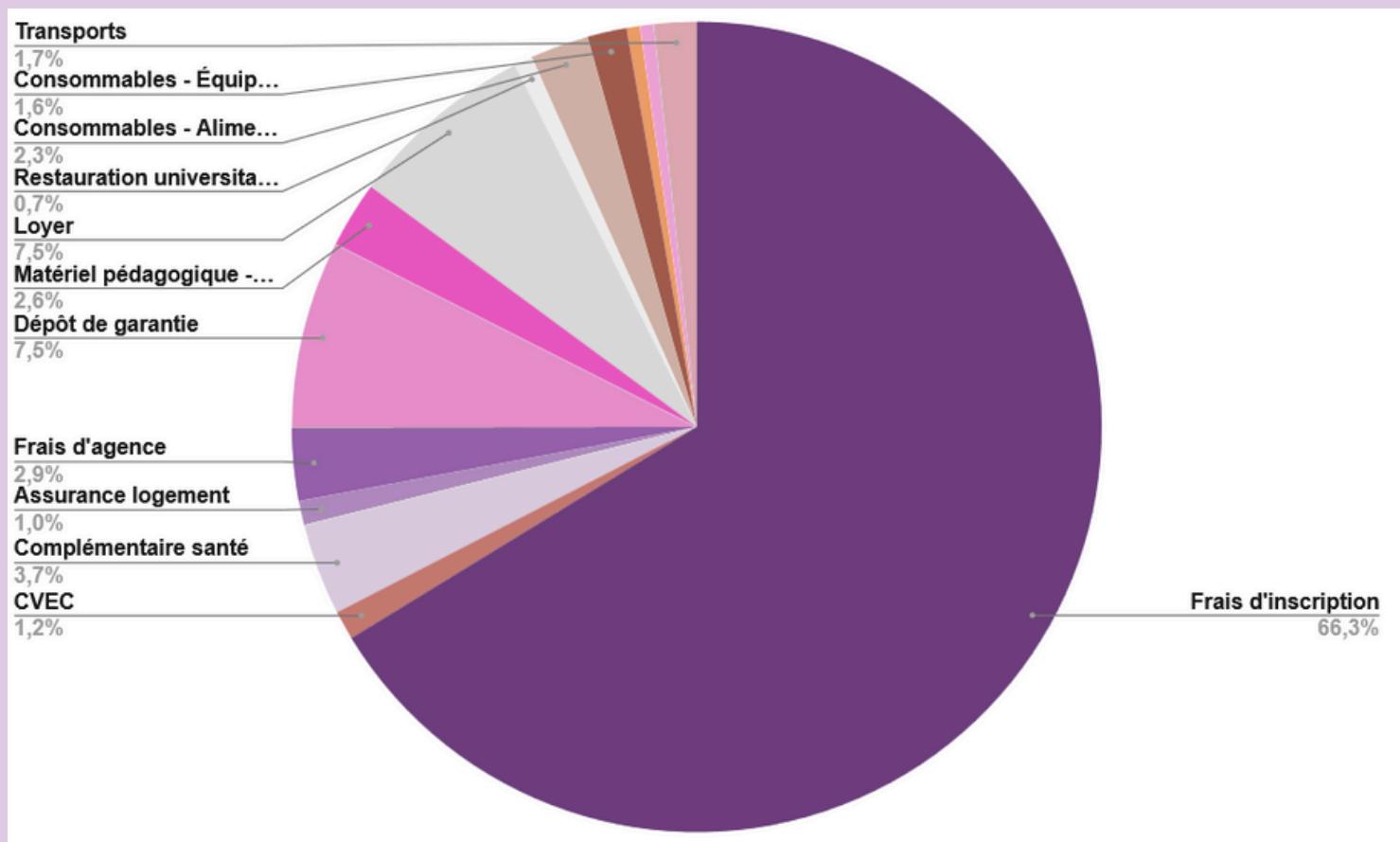
Chaque dépense est analysée selon des critères qualitatifs et quantitatifs, afin de documenter concrètement les conditions de vie des étudiants et étudiantes en psychomotricité, et d'alimenter la réflexion sur les politiques publiques de soutien.

Un étudiant ou une étudiante débutant son parcours en première année de formation en psychomotricité devra prévoir, en moyenne, des dépenses s'élevant à **9001.01 €** pour assurer sa rentrée en septembre. Cette somme est particulièrement conséquente pour une population étudiante qui ne dispose pas de source de revenus stable.



COUT DE LA RENTRÉE 2025

Parmi ces dépenses, on retrouve les frais d'inscription, qui reste le poste de dépense le plus important avec une moyenne de **5 964 €**. Il s'agit d'une charge financière importante, susceptible d'alourdir considérablement le budget des futurs professionnels et professionnelles, notamment en début de cursus. Des frais modulaires peuvent s'ajouter à ses dépenses et seront décrits plus loin.



COUT DE LA RENTRÉE 2025

PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU COÛT DE LA RENTRÉE

	2025	Evolution (%)	2024
Frais spécifiques	7 659,92€	8,95	7 030,89€
Frais d'inscription	5 964,64€	9,29	5 456,96€
CVEC	105,00€	1,94	103,00€
Complémentaire santé	330,00€	0	330,00€
Assurance logement	87,11€	5,7	82,41€
Frais d'agence	261,58€	-1,58	265,77€
Dépôt de garantie	673,08€	17	575,29€
Matériel pédagogique - Papeterie	238,52€	9,69	217,45€
Frais de vie courante	1 341,09€	6,95	1 253,98€
Loyer	673,08€	17	575,29€
Restauration universitaire	66,00€	0	66,00€
Consommables - Alimentaire	210,25€	3,18	203,78€
Consommables - Équipement	141,45€	-2,48	145,04€
Téléphonie - Internet	47,98€	-20,99	60,73€
Loisirs	49,26€	-1,33	49,92€
Transports	153,07€	-0,1	153,22€
TOTAL	9 001,01€	10,92	8 284,87€
Frais modulaires	1 354,97€	8,63	1 247,32€
Menstruations	12,23€	27,66	9,58€
Outre-mers	1 276,44€	3,13	1 237,74€
Stage (frais de transport)	66,30€	-	-

2. ANALYSE APPROFONDIE DU COÛT DE LA RENTRÉE

2.1. Les frais spécifiques de rentrée

2.1.1. Les frais Parcoursup

Lors de la saisie des vœux sur la plateforme Parcoursup, la majorité des candidats et candidates sont tenus de s'acquitter de « frais de dossier » pour que leurs choix soient pris en considération. Mais, au regard de la sélectivité élevée de notre formation, un grand nombre d'entre elles et eux doivent payer ces frais pour chaque vœu exprimé. Il est possible de formuler jusqu'à cinq choix d'IFP, qu'ils soient publics ou privés. Cette année encore plus deux tiers des écoles exerçaient des frais de dossiers allant de 52 à 80€. Ainsi un candidat ou une candidate peut être amené à dépenser jusqu'à **400 €**, sans aucune garantie d'admission.

Compte tenu du nombre élevé de candidatures soumises chaque année pour chaque établissement, souvent sur plusieurs années consécutives avant d'obtenir une admission, les montants versés par les candidats et candidates, et accumulés par les IFP deviennent conséquents.

Étant donné que la phase d'admission Parcoursup intervient bien avant la rentrée académique, ces frais ne sont pas intégrés dans l'estimation du coût global de la rentrée. Cependant, il est crucial que l'ANEP souligne que les inégalités d'accès aux formations se manifestent dès la phase d'inscription sur Parcoursup.



L'ANEP demande une suppression des frais Parcoursup.

2.1.2. Les frais d'inscription et la CVEC

Les frais d'inscription représentent la part la plus importante des charges supportées par la population étudiante en psychomotricité (66% de l'ICDR). Pour l'année 2025, ces frais s'élèvent à **5 964€**, soit une augmentation significative de plus de 9% par rapport à l'année passée. Globalement dans la filière, on observe des frais d'inscription extrêmement élevés (jusqu'à 11 500€), mais aussi une certaine variabilité entre les instituts de formation, ce qui concourt à des inégalités fortes d'un établissement à l'autre.

L'indicateur du coût de la rentrée prend également en compte les écoles privées, mais la différence de frais entre les écoles publiques et les écoles privées n'est pas toujours significative. Par exemple, l'IFP public de Brest propose des frais d'inscription à 4 670€ contre 5 500€ pour l'IFP privé de Lille.

De même, les frais d'inscription en école publique manquent d'homogénéité et de clarté (voir section 4.2). Ce manque d'homogénéité se retrouve également pour les écoles privées qui proposent des frais annuels entre 5 555€ et 12 155€.

La réingénierie en cours devrait permettre d'homogénéiser la formation dans nos IFP. Mais les étudiants et étudiantes ne peuvent pas attendre que la réingénierie soit faite pour ne plus être en situation de précarité.

L'ANEP demande une transparence dans l'utilisation des fonds par les établissements pour comprendre les différences de frais d'inscription d'une école à une autre.



COUT DE LA RENTRÉE 2025

Ville	Total frais (Formation initiale)	Nombre d'étudiantEs	Statut
Alençon	7 080,00€	39	Privé
Besançon	1 591,00€	14	Public
Bordeaux	1 459,00€	52	Public
Brest	4 775,00€	28	Public
Cayenne (Guyane)	12 155,00€	8	Privé
Saint-Pierre (Réunion)	335,00€	25	Privé
Lille	5 555,00€	80	Privé sous contrat
Lyon	1 459,00€	66	Public
Marseille	10 345,00€	100	Privé sous contrat
Meulan-les-Mureaux	1 729,00€	25	Public
Metz	9 805,00€	60	Privé
Montpellier	1 459,00€	25	Public
Mulhouse	1 629,00€	24	Public
Nevers	8 650,00€	20	Privé
Orléans	280,00€	24	Public
Paris	11 605,00€	220	Privé
Sorbonne	1 459,00€	120	Public
Rouen	1 737,40€	20	Public
La Garde	280,00€	40	Public
Toulouse	1 421,00€	47	Public
Vichy	9 805,00€	70	Privé sous contrat
MOYENNE PONDÉRÉE	5 964,64€		

COUT DE LA RENTRÉE 2025

La Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC) est une taxe qui a pour objectif de soutenir les services des Centres Régionaux des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS). Cette contribution est indexée sur l'inflation. Ainsi, cette année encore, la CVEC a augmenté de 2%, pour un montant de **105€**.

Or, parmi les services des CROUS, on retrouve les Restaurants Universitaires et la médecine préventive, soit les SSE (services de santé étudiant). Pourtant, beaucoup d'IFP sont isolés des sites universitaires. Ces services ne bénéficient qu'à très peu d'étudiants et étudiantes en psychomotricité. La majorité s'acquittent ainsi d'une contribution dont ils et elles ne tirent que peu de bénéfice direct en retour.



L'ANEP demande la désindexation de la CVEC qui pèse sur le budget des étudiants et étudiantes.



L'ANEP demande la transparence dans l'utilisation des fonds par les établissements



L'ANEP sollicite la mise en place de dispositifs permettant aux étudiants et étudiantes de bénéficier des services universitaires, y compris lorsqu'ils et elles étudient dans des campus isolés, notamment par le biais de conventions.



2.1.3 Les frais complémentaires et illégaux

Certains **frais pédagogiques**, essentiels au bon suivi du cursus et donc normalement à la charge de l'établissement de formation ou de stage, sont pourtant aujourd'hui encore à la charge des étudiants et étudiantes.

Afin d'y voir plus clair : la décision du Conseil d'Etat du 7 juillet 1993 précisant l'article 41 de la loi 84-52 du 26 janvier 1984, codifié en l'article L 719-4, mentionne que les universités peuvent percevoir des droits supplémentaires en respectant certaines conditions. Les «rémunérations pour services rendus» ne sont possibles que si «les prestations correspondantes sont facultatives et clairement identifiées» et leur «non-paiement ne peut écarter l'étudiant du cursus qu'il souhaite poursuivre». Ces frais supplémentaires obligatoires sont donc à ajouter au montant légalement cadré, pouvant ainsi être définis comme des frais illégaux.

COUT DE LA RENTRÉE 2025

Beaucoup d'Instituts de Formation en Psychomotricité (IFP) dépendent de l'université : les étudiants et étudiantes doivent s'acquitter des frais universitaires qui s'élèvent à 175€ pour l'année 2024-2025. Pourtant des frais complémentaires sont quasi systématiquement appliqués. Ainsi, on retrouve des frais allant de **175€ à plus de 4775 €** pour les écoles dépendant de l'université. En l'absence de transparence de la part des IFP concernant l'utilisation de ces sommes supplémentaires, des interrogations subsistent quant à l'aggravation des inégalités d'accès à nos études.

Par ailleurs, dans quelques établissements, les étudiants et étudiantes doivent également s'acquitter d'autres frais tels que des tenues de stage, du matériel pédagogique, des impressions de documents de cours.

L'ANEP demande une transparence quant aux frais d'inscription supérieurs à 175€.

L'ANEP demande la prise en charge par l'Etat ou les régions des frais complémentaires nécessaires à la réussite des étudiantes et étudiants



2.1.4 Santé

Si les frais liés à la complémentaire santé restent stables, il s'agit toujours d'un poste important des frais spécifiques de rentrée (330€). **40% des bénéficiaires de l'aide alimentaire étudiante renoncent aux soins**, dont la moitié pour raisons financières (Baromètre de la Précarité étudiante, FAGE, 2025).

Ce haut taux de renoncement aux soins va aussi beaucoup avec une méconnaissance de la complémentaire santé solidaire. En effet, mise en place en 2019, **la complémentaire santé solidaire (C2S)** couvre la totalité des frais de santé qui ne sont pas pris en charge par la sécurité sociale en dehors des dépassements d'honoraires. Cette complémentaire permet donc de largement réduire le coût des dépenses de santé.

Cependant, en 2020 c'était **seulement 3%** des étudiantes et étudiants qui bénéficiaient de la C2S, et 1 sur 5 qui n'avait pas de mutuelle du tout. Par méconnaissance du dispositif, il existe un très fort taux de non recours. Ainsi, il apparaît nécessaire d'ouvrir la C2S de droit à toutes personnes boursières, et à toutes celles et ceux qui en font la demande.

L'ANEP demande un accès à la complémentaire santé solidaire (C2S) pour l'ensemble de la population étudiante.



2.2. Les frais de vie courante

Au fil des années, le coût de la vie pour la population étudiante n'a eu de cesse d'augmenter. Très impactés par l'inflation que nous connaissons depuis 2022, les prix à la consommation connaissent **une hausse de près de 1% sur 1 an**, en juin 2025 (à l'échelle de la métropole). Alors que l'enseignement supérieur est censé être un levier d'émancipation, les coûts associés à la vie étudiante sont devenus une source de stress financier croissante pour de nombreux et nombreuses jeunes. Les frais de logement, de nourriture, de transport, de matériel scolaire et autres dépenses de base ont grimpé en flèche, créant une forte tension financière pour la population étudiante. Les loyers dans les zones universitaires ont atteint des niveaux exorbitants, forçant les étudiants et étudiantes à consacrer une part considérable de leur budget à se loger. De plus, les prix des denrées alimentaires et des produits essentiels ont également augmenté significativement, rognant encore sur les finances limitées des étudiantes et étudiants.

2.2.1. Logement

L'accès à l'enseignement supérieur se complique dès l'arrivée des étudiants et étudiantes, qui sont immédiatement confrontéEs à une difficulté majeure : la recherche d'un logement accessible. Le prix, la proximité du lieu d'étude, l'accessibilité en transports, l'état du logement et la crise immobilière constituent autant de défis à surmonter. Pour la rentrée 2025, le loyer moyen pour unE étudiantE en psychomotricité atteint **673.08 €**, soit une augmentation de 17 % par rapport à la rentrée 2024. Il y a en moyenne 1 logement CROUS pour 17 étudiantes et étudiants. Les APL, pour lesquelles les revalorisations annuelles sont inférieures à l'inflation depuis 2018, restent largement insuffisantes.

COUT DE LA RENTRÉE 2025

Les frais de logement sont donc le deuxième poste de dépense pour la population étudiante en psychomotricité après les frais d'inscription. Ainsi, l'accès à un logement est donc largement conditionné par la situation sociale de l'étudiant ou étudiante et de sa famille, entraînant des difficultés financières récurrentes pour en bénéficier. Ces freins au départ de leur foyer sont aussi des réels freins à l'émancipation de ces étudiantes et étudiants. L'accès au logement autonome en tant que vecteur d'éémancipation reste donc fondamentalement une question financière à laquelle il devient nécessaire d'apporter des solutions.

L'ANEP demande la pérennisation de l'expérimentation d'encadrement des loyers en un réel dispositif doublé d'un meilleur contrôle du respect de ce dispositif

L'ANEP demande le maintien de l'universalisation des APL et la revalorisation de leur montant.

L'ANEP demande le gel des loyers et charges locatives des logements CROUS, et un investissement du gouvernement dans les parcs locatifs des CROUS

L'ANEP demande l'accès à la garantie VISALE à l'ensemble des étudiantEs, en s'assurant de son respect et sa reconnaissance auprès de l'ensemble des bailleurs.

L'ANEP demande la construction massive de logements étudiants et la cession gratuite, ou à prix fortement décoté, du foncier public pour des projets de production de logements CROUS ou résidences conventionnées.



2.2.2. Alimentation

Courses alimentaires

Aujourd'hui encore, près d'un étudiant et étudiante sur 5 ne mange pas à sa faim (BOUGE TON CROUS, 2024). Le budget alimentaire a fortement augmenté à cause de l'inflation ces dernières années, sans augmentation notable des aides sociales. L'alimentation est alors la première variable d'adaptation budgétaire pour la population étudiante. Le budget consacré aux courses alimentaires des étudiantes et étudiants, qui s'élève en moyenne à **210.25 €**. Ce montant reste largement insuffisant pour couvrir des besoins nutritionnels équilibrés, notamment en raison de l'augmentation continue des prix des produits de base. Pour les étudiants et étudiantes en situation de précarité, ce budget est souvent revu à la baisse, les contraignant à faire des sacrifices sur la qualité et la quantité de leur alimentation. En conséquence, beaucoup renoncent à des repas complets ou à des produits frais, ce qui peut avoir des répercussions sur leur santé.

De plus, les étudiantes et étudiants précaires, ne pouvant accéder à une alimentation équilibrée, se retrouvent davantage exposéEs à la fatigue, à des difficultés de concentration, de mémorisation et à un déclin des performances académiques, renforçant ainsi des disparités déjà existantes.

Restaurants universitaires

Pour rappel, beaucoup d'IFP n'ont pas accès aux services universitaires tels que le restaurant universitaire (RU). L'éloignement des IFP rend l'accès aux RU difficile voire impossible. Le montant des courses alimentaires peut donc considérablement augmenter puisque les



COUT DE LA RENTRÉE 2025

étudiantes et étudiants sont contraints de s'acheter à manger ailleurs ou de ramener leurs plats. Pour celles et ceux qui ont la chance d'avoir accès à des restaurants universitaires, ils y déboursent jusqu'à **66€ par mois, soit 20 repas par mois**. Le prix d'un repas est de 1€ ce qui peut permettre aux étudiantes et étudiants de manger à leur faim pour au moins un repas par jour. Or, certaines et certaines n'ont pas accès à la bourse et paient donc 3,30€ par repas au RU. Ce prix ne dissuade pas assez les étudiantes et étudiants d'acheter d'autres produits moins chers en supermarché, mais ni nutritifs, ni diversifiés.

L'ANEP demande l'ouverture des repas CROUS à 1€ pour toutes et tous.

L'ANEP demande un accroissement de la pause méridienne pour permettre aux étudiants et étudiantes de pouvoir se rendre dans un RU ou une caf

L'ANEP demande la délocalisation des IFP isolés dans des campus dotés de restaurant universitaire et de cafétéria.

L'ANEP demande le développement de conventionnements afin de garantir un accès à une restauration à tarification sociale sur l'ensemble des sites de formation délocalisés et sur les lieux de stage.



2.3. Les frais modulaires

2.3.1. Protection menstruelle

La psychomotricité reste une formation très féminisée avec environ 90% de femmes. On ne peut donc pas négliger le prix des protections menstruelles dans cet indicateur. En effet, les protections ajoutent encore **12.23€** aux frais de rentrée.



L'ANEP demande la présence systématique de distributeur de protections menstruelles gratuites dans les IFP.

2.3.2. Frais de stage

Actuellement, **3 300 étudiantes et étudiants en psychomotricité n'ont ni défraiemt, ni indemnité pour leurs stages**. Aujourd'hui, sans même parler d'être gratifié, les étudiants et étudiantes en psychomotricité doivent dépenser de l'argent pour leurs stages : transports, repas et parfois même logement. Pour évaluer ces coûts, l'ANEP a lancé en janvier 2025 une grande enquête nationale auprès de tous les Instituts de Formation en Psychomotricité de France. Un tiers des étudiants et étudiantes en psychomotricité y ont répondu. Comparativement aux autres études paramédicales, la filière psychomotricité est en retard sur plusieurs sujets : réingénierie, reconnaissance du diplôme... Le défraiemt des stages n'échappe pas à ce constat.

COUT DE LA RENTRÉE 2025

Un manque d'offres de stages dans certaines régions ou inversement une saturation de demandes dans d'autres territoires ont une même conséquence : les étudiants et étudiantes doivent effectuer de longs trajets. Deux sur trois sont contraints d'utiliser un véhicule personnel et souvent seuls (10% uniquement parviennent à faire du covoiturage). En moyenne les lieux de stages sont à 25 km, soit 50 km A/R. Un quart des étudiantes et étudiants a réalisé un stage à + de 50km de son domicile, soit 100km aller retour et 25 % ont effectué des trajets de plus de 2 heures aller-retour. **Sur une année scolaire, 30 % étudiantes et étudiants dépensent plus de 600€ par an, et 14% plus de 1000€ par an pour se déplacer en stage !**

Ces conditions impactent fortement la vie des étudiants et étudiantes et parfois leur santé (physique ou mentale). Presque un tiers se sentent en situation de précarité et 42% sont impactées d'un point de vue psychologique. 92% des étudiants et étudiantes en formation initiale ont besoin de l'aide financière de leur famille au quotidien. 66% puisent dans leurs économies personnelles pour subvenir à leurs besoins et 49% d'entre nous travaillent pour financer leurs études. **1 étudiant et étudiante sur 4 est obligé de s'endetter pour payer ses études en psychomotricité.**



L'ANEP demande un défraiement complet de ces frais de transports.



2.4 Aides sociales

2.4.1 Bourses des Formations Sanitaires et Sociales

Les formations sanitaires et sociales désignent des cursus et formations professionnelles qui préparent à travailler dans les secteurs de la santé, du bien-être et de l'assistance sociale. Ces formations sont souvent dispensées dans des écoles ou des instituts non universitarisés ou à distance des campus universitaires, ce qui crée une difficulté d'accès aux différents services de vie étudiante pour les étudiants et étudiantes concernées.

Depuis la loi de décentralisation du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, les Formations Sanitaires et Sociales (FSS) sont gérées par les régions, sous la tutelle conjointe du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR) et du ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités. Ainsi, ce sont les régions qui organisent et financent les formations ainsi que l'allocation de bourses et aides sur critères sociaux des étudiantEs des FSS, contrairement à celles des autres formations qui sont gérées par les CROUS.

Cette distinction de compétence sur les aides sociales entraîne une charge logistique et financière considérable pour les régions, ce qui se traduit parfois par de nombreuses problématiques pour les étudiantEs de ces formations, telles que : des disparités de critères d'évaluation des demandes, des différences d'accès aux services des CROUS (ASAA, ASAP, RU à 1€), une plateforme différente, des retards conséquents dans le versement, une avance des frais d'inscriptions et des impossibilités de remboursement, etc. Face à ces problématiques, les régions Normandie, Centre-Val de Loire et Pays de la Loire ont décidé de transférer la gestion des bourses sur critères sociaux aux CROUS, acteurs compétents en matière d'aides sociales étudiantes et assurant une égalité de service.

Afin de garantir le même cadre d'accès aux bourses sur critères sociaux pour l'ensemble des étudiantEs, l'ANEP aux côtés de la FAGE milite pour le transfert de compétences des bourses des régions vers les CROUS.



2.4.2 L'urgence d'une réforme des bourses

63% des bénéficiaires des AGORAé (voir ci-dessous) ne touchent aucune bourse. Ce chiffre est la preuve que le système de bourses étudiantes est défaillant, inadapté aux réalités et nécessite en urgence d'être réformé. En mars 2023, Sylvie Retailleau annonçait une revalorisation du montant des bourses sur critères sociaux ainsi que la hausse des plafonds d'attribution. Cette mesure a permis un accès aux bourses à plus d'étudiants et étudiantes et représente une première victoire. Cependant, ces mesures nécessaires sont loin d'être suffisantes, et une 2^e partie de la réforme, essentielle, a été annoncée pour la rentrée prochaine. Suite au contexte politique actuel, la réforme a pris du retard, mais Phillippe Baptiste, ministre actuel, a réaffirmé son engagement pour une réforme des bourses étudiantes à la rentrée 2026. Afin de garantir un enseignement supérieur plus juste et accessible à toutes et tous, en respect avec les promesses politiques faites, la FAGE demande urgentement la mise en place d'une réforme profonde et équitable du système d'aides sociales aux étudiants et étudiantes.

Focus sur les AGORAé :

Réparties sur l'ensemble du territoire, les 43 AGORAé du réseau de la FAGE sont des lieux de vie, d'échanges et d'accès aux droits pour les étudiantEs, où l'on trouve systématiquement des épiceries sociales et solidaires. Portées par la FAGE depuis 2011, elles sont gérées par les associations étudiantes sur les campus afin d'offrir une réponse à des jeunes de plus en plus précarisées. Ce sont ainsi près de 10 000 étudiantes et étudiants chaque année qui poussent la porte des AGORAé pour bénéficier de produits alimentaires et de première nécessité à tarification sociale, 90% moins élevés que dans la grande distribution. Face à une précarité multifactorielle, les AGORAé permettent aussi la création de lien social au sein de lieux de vie ouverts à tous et à toutes.

A COURT TERME

Pour permettre l'émancipation de toutes et tous, l'ANEP demande :

- L'élargissement du nombre de boursières et boursiers, avec un objectif direct d'1 million d'étudiants et étudiantes bénéficiaires
- L'indexation des plafonds d'accès aux bourses sur le SMIC et de leur montant sur l'inflation
- La territorialisation par la mise en place d'un montant forfaitaire supplémentaire, prioritairement en Ile de France
- L'ouverture des bourses sur critères sociaux aux étudiantes et étudiants extra-communautaires
- Le transfert de compétences des bourses des Formations Sanitaires et Sociales des régions vers les CROUS
- La mise en place d'un guichet unique d'aides sociales étudiantes sous la forme du DSE



SUR LE LONG TERME

Pour permettre l'émancipation de toutes et tous, l'ANEP demande :

- **UNE BOURSE ACCESSIBLE** à toutes et tous : L'État doit garantir à chaque étudiant et étudiante de vivre au dessus du seuil de pauvreté, avec des ressources a minima supérieurs à 50% du revenu médian, via un apport compensatoire selon les ressources initiales de l'étudiant et étudiante.
- **DÉFAMILIALISATION** pour une réelle appréciation de la situation propre de l'étudiante et étudiant : Le système d'aides sociales doit passer d'une logique familialisée à un fonctionnement basé sur la solidarité nationale, reposant sur une bourse compensatoire. Ainsi, il est de la responsabilité de l'État de verser la différence entre les ressources perçues par l'étudiantE et le seuil de pauvreté. Le ou la jeune doit être considérée comme un ou une citoyenne à part entière, existant hors de son foyer familial. Il convient donc de mettre fin au rattachement parental dès l'entrée dans le supérieur.
- **TERRITORIALISATION** : L'aide sociale à l'étudiante et étudiant doit être territorialisée afin de s'adapter aux besoins propres à chacun et chacune. Sur les territoires déterminés comme zones tendues, dont le coût de la vie excède fortement la moyenne nationale, il doit être prévu un supplément au montant de base.



3. MÉTHODOLOGIE DÉTAILLÉE

Comme évoqué précédemment, l'indicateur du coût de la rentrée permet de visibiliser quatre types de frais de rentrée :

- Les frais spécifiques de rentrée, payés à l'occasion de l'inscription et du début des cours ;
- Les frais de vie courante, payés chaque mois de l'année universitaire ;
- Les frais modulaires, payés par certains et certaines étudiantes selon leurs situations particulières ;
- Les frais complémentaires, imposés parfois illégalement aux étudiants et étudiantes.

L'ensemble de cet indicateur traite le coût que représente la rentrée universitaire dans de bonnes conditions pour un étudiant ou une étudiante de 20 ans en licence, non boursière et décohabitante (ayant son propre logement).

3.1. Frais spécifiques de rentrée

Frais de scolarité

L'indicateur présente les frais d'inscription, c'est-à-dire les frais de scolarité ou frais de formation, les frais universitaires, les frais de badge, renseignés par les IFP sur la plateforme Parcoursup ou collectés par enquête. Le tarif de la CVEC est celui annoncé tous les ans par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.



COUT DE LA RENTRÉE 2025

Complémentaire santé

Les données utilisées pour l'indicateur correspondent au montant des mutuelles pour 1 an d'assurance dès la rentrée 2025.

L'indicateur se base sur la complémentaire « Essentielle LMDE » et équivalents dans les mutuelles régionales.

Assurance logement

L'indicateur se base sur une assurance du type « Essentielle »

Les données utilisées pour l'indicateur correspondent au montant d'1 an d'assurance logement dès la rentrée 2025. Ici, est calculée la moyenne totale chez ces compagnies d'assurance : MAE, HEYME, SMERRA, Yvon'assur, SMENO.

Frais d'agence

Les frais d'agence sont à la charge du bailleur. La constitution du dossier, la rédaction du bail et la réalisation de l'état des lieux qui peuvent être mis, pour moitié et sous réserve de respecter certains plafonds, sont à la charge du locataire.

L'indicateur prend en compte les plafonds de frais d'agence fixés pour un logement de 20m², avec état des lieux.

- Zone très tendues (Paris et petite couronne) : 12€/m²
- Zone tendue : 10€/m²
- Zones non tendues : 8€/m²

Sur l'ensemble des territoires, un maximum de 3€ au m² peuvent être facturés en supplément au titre de l'état des lieux.

COUT DE LA RENTRÉE 2025

Dépôt de garantie

Le propriétaire peut exiger le versement d'un dépôt de garantie pour couvrir les éventuels futurs manquements du ou de la locataire à ses obligations (impayé de loyer ou de charges, absence de réparations locatives, ...). Ce dépôt de garantie est à payer lors de l'entrée dans le logement, donc à la rentrée.

Le dépôt de garantie ne peut excéder le montant d'1 mois de loyer (hors charges).

Matériel pédagogique

Papeterie

L'indicateur se base sur un panier moyen d'achat de diverses fournitures de rentrée : sac à dos, matériel d'écriture et d'impression. Sont retenus les prix d'entrée de gamme ou de marque commerçante.



3.2. Frais de vie courante

Loyers

Le logement étudiant

L'indicateur est basé sur l'outil développé par "LocService" de côte des loyers. La côte donne une valeur moyenne de loyer pour un appartement d'une surface et d'un nombre de pièces données.

1. Moyenne des 'loyers moyens' indiqués par la côte des loyers de LocService.fr
2. Pondération à l'échelle d'un territoire ou nationalement selon la répartition académique de la population étudiante universitaire.

La moyenne est réalisée pour chaque ville étudiante d'un studio de 20 à 30m² et pour un T2 de moins de 30m² représentant les deux formes de logement les plus utilisées.

Saint-Pierre fait partie de la CIVIS (Communauté Intercommunale des Villes Solidaires).

Loyers médians au m² (hors charges) pour les nouveaux locataires :

- Loyer médian T1 (studio) au m² pour la CIVIS : 14,80 €/m²
- Loyer médian T2 au m² pour la CIVIS : 11,90 €/m²

Estimation des loyers pour des surfaces typiques et en faire la moyenne :

- Loyer médian estimé pour un Studio (T1) de 25 m² (milieu de la fourchette 20-30m²)
→ Loyer estimé = 25 m² * 14,80 €/m² = 370 €/mois (hors charges)
- Loyer médian estimé pour un T2 de 28 m² (un T2 de moins de 30m² est souvent autour de cette taille) → Loyer estimé = 28 m² * 11,90 €/m² = 333,20 €/mois (hors charges)

COUT DE LA RENTRÉE 2025

Moyenne de ces deux loyers estimés :

$$\text{Moyenne} = (\text{Loyer Studio estimé} + \text{Loyer T2 estimé}) / 2$$

$$\text{Moyenne} = (370 \text{ €} + 333,20 \text{ €}) / 2$$

$$\text{Moyenne} = 703,20 \text{ €} / 2$$

$$\text{Moyenne} = 351,60 \text{ €/mois}$$

Studios de 20 à 30 m² observés sur les plateformes (SeLoger, Leboncoin, Le Partenaire, etc.) → loyers qui varient de 550 € à 790 € par mois, charges comprises.

Pour une moyenne représentative des "petites surfaces" (studios et très rares T2) avec charges, prendre la moyenne de cette fourchette :
 $(550 \text{ €} + 790 \text{ €}) / 2 = 670 \text{ €}$ par mois (charges comprises)

Moyenne basée sur les prix au m² des observatoires (hors charges) pour des surfaces de 20 à 30 m² :

Source principale pour le prix au m²

- Orpi (Juillet 2025) : 17 €/m² pour les appartements.

Pour une surface médiane de 25 m² (entre 20 et 30 m²) : $25 \text{ m}^2 \times 17 \text{ €/m}^2 = 425 \text{ €}$

Repas RU :

Le calcul intègre 5 déjeuners par semaine pris dans un restaurant universitaire du réseau CROUS, soit environ 20 repas par mois.

Notre étudiante n'étant pas boursier, les repas sont à 3,30€.

COUT DE LA RENTRÉE 2025

Consommables

Alimentation :

Les repas restant en dehors des 20 déjeuners pris au CROUS font l'objet d'une estimation complémentaire du budget alimentaire.

Un panier de courses est simulé pour couvrir 30 petits-déjeuners et 40 repas, en s'appuyant sur les recommandations du Plan National Nutrition Santé (PNNS). Le calcul prend en compte deux types de régimes alimentaires : omnivore et végétarien. La pondération moyenne s'appuie sur la donnée selon laquelle environ 5 % des jeunes de moins de 30 ans suivent un régime végétarien.

Pour l'Île-de-France, une correction est appliquée en fonction de l'écart de prix moyen entre la province et l'Île-de-France, tel que défini par les données de l'INSEE.

Équipements divers :

Les équipements divers correspondent à l'ensemble des produits utilisés au quotidien, hors alimentaire :

- Une mensualité d'un ordinateur de 300€ acheté avec un prêt à taux 0%
- Vestimentaire : Un ensemble (jean, tee-shirt, sweat, paire de chaussures)
- Un lot de produits d'hygiène
- Un lot de produits d'entretiens

Pour l'habillement, le panier moyen est estimé à partir de références issues de différentes enseignes. Pour les autres produits, les tarifs retenus correspondent aux prix d'entrée de gamme ou de moyenne gamme observés en grande surface.

Pour calculer le montant en Ile-de-France, est appliqué l'écart de prix moyen entre la Province et l'Île-de-France selon l'INSEE.

Téléphonie et internet :

Les abonnements de téléphonie mobile, fixe et Internet sont estimés à partir des offres proposées par plusieurs grands opérateurs (Orange, SFR, Free et Bouygues Telecom).

Les abonnements retenus sont ceux proposant des appels illimités, 100Go de données mobiles et une box internet.



COUT DE LA RENTRÉE 2025

Loisirs :

Plusieurs types de loisirs ont été retenus, les plus populaires auprès de la population étudiante selon l'OVE. Cela correspond aux activités physiques et sportives, au cinéma, ainsi qu'au streaming vidéo et de musique.

- Activités physiques et sportives : Une dépense moyenne de 207€ par an dans les appareils, vêtements et accessoires de sport ;
- Cinéma : Coût moyen de 2 séances de cinéma dans le mois
- Streaming vidéo : Moyenne des abonnements au tarif étudiant ;
- Streaming musique : Moyenne des abonnements au tarif étudiant.

Les tarifs utilisés sont ceux des abonnements étudiants ou jeunes

Transports

Voiture

Le calcul inclut quatre allers-retours de 26 km par mois, soit un total de 208 km mensuels, correspondant à la moyenne d'un trajet hebdomadaire entre le domicile et le lieu d'études.

Les données sont calculées selon le barème d'indemnités kilométriques des frais relatifs au transport en véhicule personnel, pour une voiture thermique de 4 chevaux.

Transports en commun

Un abonnement aux transports en commun est pris en compte, basé sur les tarifs étudiants ou jeunes, lorsque ceux-ci sont disponibles.

Le total Transports correspond à la somme des dépenses liées aux transports en commun et aux trajets en voiture individuelle.

3.3. Frais modulaires

Menstruations : Frais liés aux protections et anti-douleurs

Par le biais du simulateur proposé par Le Monde, l'indicateur inclut le coût moyen des règles pour une personne menstruée.

Le simulateur utilisé n'étant pas mis à jour chaque année, les frais de menstruations n'ont pas augmenté depuis que ce simulateur existe. Les critères ont été repris en intégrant un nouveau calcul des frais liés aux menstruations. L'augmentation constatée peut ainsi paraître importante, mais elle correspond en réalité à l'évolution entre la version du simulateur de 2019 et celle de 2025.

L'indicateur se base sur une durée moyenne de 5 jours de menstruations, avec une utilisation de 7 serviettes par jour en moyenne ainsi que des anti-douleurs. Nous rappelons que notre profil type a 20 ans, et qu'une personne menstruée a en moyenne ses règles à 13 ans.

Les frais de stage (transport)

Pour produire cet indicateur, l'ANEP a adressé en 2025 à l'ensemble des étudiantes et étudiants en psychomotricité de France un questionnaire en ligne. Ce dernier était composé de 31 questions, qualitatives et quantitatives. Pour les données chiffrées les plus importantes de l'enquête, à savoir l'évaluation des coûts/durées/distances de stage (transports et éventuels logements), plusieurs questions spécifiques ainsi qu'un tutoriel ont été proposés. Le but était de s'assurer d'obtenir des données détaillées, fiables, tout en guidant les élèves dans leurs calculs.

Entre janvier et juin 2025, 949 personnes ont répondu à l'enquête, soit 1 élève sur 3 ! Au delà du fait que ce taux de participation exceptionnel confirme l'extrême sensibilité des étudiantes et étudiants sur ce sujet, il nous permet d'affirmer la représentativité statistique des données récoltées et partagées dans le présent document. La moyenne des frais de stage obtenue a été répartie sur 10 mois (durée moyenne des stages).



3.4. Frais complémentaires

Frais d'inscription illégaux : Certains établissements proposent encore des frais d'inscriptions illégaux. Sont compris dans ces frais illégaux : dépassement des plafonds légaux (supérieurs aux droits universitaires dans les établissements publics), frais complémentaires injustifiés ou manquant de transparence, ... Ces frais peuvent être propres à une filière ou tout un établissement. Il existe également des frais pédagogiques illégaux dans certains établissements.

4. PRÉSENTATION DE L'ANEP

Fondée en 2005, l'Association Nationale des Étudiants et Étudiantes en Psychomotricité (ANEP) est une association étudiante à but non lucratif, régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901. Elle constitue l'organisation nationale de référence représentant les étudiants et étudiantes en psychomotricité au sein des 21 Instituts de Formation en Psychomotricité (IFP) situés en métropole et en outre-mer.

Forte de cette représentativité, l'ANEP s'engage à défendre les droits et intérêts des étudiants et étudiantes, ainsi qu'à porter leur voix auprès des instances nationales et locales.

L'ANEP s'implique activement dans la réingénierie de la formation en psychomotricité, en participant aux travaux visant à améliorer la qualité des enseignements et à adapter les cursus aux évolutions du domaine de la santé. Parallèlement, l'ANEP mène une réflexion approfondie sur les questions de précarité étudiante, en identifiant les difficultés rencontrées sur le terrain et en proposant des mesures concrètes pour améliorer les conditions de vie et d'études



COUT DE LA RENTRÉE 2025

Les Missions principales de l'ANEP sont les suivantes :

- Favoriser les échanges et la cohésion entre les étudiants et étudiantes
- Encourager l'esprit associatif et solidaire des étudiants et étudiantes
- Accompagner, faire valoir et représenter les étudiants et étudiantes dans la défense de leurs intérêts ainsi que de leurs droits matériels,moraux, individuels et collectifs
- Promouvoir la psychomotricité et la profession de psychomotricien et psychomotricienne, afin de renforcer la reconnaissance de cette discipline essentielle
- Engager une réflexion continue sur l'organisation des études, pour assurer une formation toujours plus adaptée et pertinente.
- Gérer et mettre en place des services pour les étudiants et étudiantes en psychomotricité, afin de répondre à leurs besoins et de faciliter leur parcours académique.

À travers ces missions, l'ANEP s'affirme comme un acteur clé dans l'accompagnement et la représentation des étudiants et étudiantes en psychomotricité, œuvrant pour une formation de qualité, accessible, et pleinement reconnue à la hauteur des enjeux de santé publique qu'elle porte.



5. RESSOURCES

Dossiers Parcoursup des différents Instituts de Formation

<https://dossier.parcoursup.fr/Candidat/carte>

https://dossier.parcoursup.fr/Candidats/public/fiches/afficherFicheFormation?g_ta_cod=33272&typeBac=0&originePc=0

https://dossier.parcoursup.fr/Candidats/public/fiches/afficherFicheFormation?g_ta_cod=26458&typeBac=0&originePc=0

https://dossier.parcoursup.fr/Candidats/public/fiches/afficherFicheFormation?g_ta_cod=38962&typeBac=0&originePc=0

https://dossier.parcoursup.fr/Candidats/public/fiches/afficherFicheFormation?g_ta_cod=35410&typeBac=0&originePc=0

https://dossier.parcoursup.fr/Candidats/public/fiches/afficherFicheFormation?g_ta_cod=26092&typeBac=0&originePc=0

https://dossier.parcoursup.fr/Candidats/public/fiches/afficherFicheFormation?g_ta_cod=32692&typeBac=0&originePc=0

https://dossier.parcoursup.fr/Candidats/public/fiches/afficherFicheFormation?g_ta_cod=35361&typeBac=0&originePc=0

https://dossier.parcoursup.fr/Candidats/public/fiches/afficherFicheFormation?g_ta_cod=26091&typeBac=0&originePc=0

https://dossier.parcoursup.fr/Candidats/public/fiches/afficherFicheFormation?g_ta_cod=26280&typeBac=0&originePc=0

https://dossier.parcoursup.fr/Candidats/public/fiches/afficherFicheFormation?g_ta_cod=26649&typeBac=0&originePc=0

https://dossier.parcoursup.fr/Candidats/public/fiches/afficherFicheFormation?g_ta_cod=33317&typeBac=0&originePc=0

https://dossier.parcoursup.fr/Candidats/public/fiches/afficherFicheFormation?g_ta_cod=36484&typeBac=0&originePc=0

https://dossier.parcoursup.fr/Candidats/public/fiches/afficherFicheFormation?g_ta_cod=26396&typeBac=0&originePc=0

https://dossier.parcoursup.fr/Candidats/public/fiches/afficherFicheFormation?g_ta_cod=26647&typeBac=0&originePc=0

https://dossier.parcoursup.fr/Candidats/public/fiches/afficherFicheFormation?g_ta_cod=26324&typeBac=0&originePc=0

https://dossier.parcoursup.fr/Candidats/public/fiches/afficherFicheFormation?g_ta_cod=33067&typeBac=0&originePc=0

https://dossier.parcoursup.fr/Candidats/public/fiches/afficherFicheFormation?g_ta_cod=26287&typeBac=0&originePc=0

https://dossier.parcoursup.fr/Candidats/public/fiches/afficherFicheFormation?g_ta_cod=26072&typeBac=0&originePc=0

https://dossier.parcoursup.fr/Candidats/public/fiches/afficherFicheFormation?g_ta_cod=26071&typeBac=0&originePc=0

https://dossier.parcoursup.fr/Candidats/public/fiches/afficherFicheFormation?g_ta_cod=26257&typeBac=0&originePc=0



COUT DE LA RENTRÉE 2025

<https://www.lmde.fr/>
<https://heyme.care/fr>
<https://smerra.fr/>
<https://www.yvon.eu/>
<https://www.smeno.com/>
<https://www.mae.fr/>
<https://heyme.care/fr>
<https://smerra.fr/>
<https://www.yvon.eu/>
<https://www.smeno.com/>

<service-public.fr/FraisAgence>

Décret n° 2014-890 du 1er août 2014 relatif au plafonnement des honoraires imputables aux locataires et aux modalités de transmission de certaines informations par les professionnels de l'immobilier - Légifrance

Simulateur - Connaître la zone de sa commune : A, A bis, B1, B2 ou C - Service-Public.fr

<https://www.service-public.fr/simulateur/calcul/zones-tendues>

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31269>

<https://www.locservice.fr/cote-des-loyers/cote.html>

https://www.observatoires-des-loyers.org/fileadmin/www.observatoires-des-loyers.org/MEDIA/observatoires/B9740/publications/publi_OLL9740_resultats_2024.pdf - Plaquette Observatoire Loyers Privés v-2025 - AGORAH (page 2, tableau "Loyers médians au m² à La Réunion en 2024")

[https://www.audeg.fr/Default/search.aspx#/Detail/\(query:](https://www.audeg.fr/Default/search.aspx#/Detail/(query:)

(Id:'1 OFFSET 0',Index:2,NBResults:26,PageRange:3,SearchQuery:(ExceptTotalFacet:!t,FacetFilter:'%7B%22 214%22%22Observatoire%20de%20!habitat%7C%7CObservatoire%20de%20!habitat%22%7D',ForceSearch:!t,HiddenFacetFilter:'%7B%22 214%22%22Observatoire%20de%20!habitat%22%7D',InitialSearch:!f,InjectFields:!t,InjectOpenFind:!t,Page:0,PageRange:3,QueryGuid:d738a845-c8e4-4878-8644-8a96e45b25a4,QueryString:'observatoire%20de%20!habitat%20',ResultSize:10,ScenarioCode:CATALOGUE,ScenarioDisplayMode:display-standard,SearchContext:14,SearchGridFieldsShownOnResultsDTO:(),SearchLabel:'observatoire%20de%20!habitat%20',SearchTerms:'observatoire%20de%20!habitat%20',SortField:AUDeGDateOfPublication_sort,SortOrder:0,TemplateParams:(Scenario:!n,Scope:Default,Size:!n,Source:!n,Support:'',UseCompact:!f,UseCanvas:!t,UseSpellChecking:!n))).

<https://www.orpi.com/prix-immobilier/cayenne>

etudiant.gouv.fr

mangerbouger.fr, Auchan, Carrefour, Intermarché, E. Leclerc, Casino Supermarché, Systèmes U

Vestimentaire : H&M, Zara, Bershka, Uniqlo

Activités physiques et sportives : [Sport Retail Study | Deloitte France Sport Retail Survey 2022](https://www.deloitte.com/fr/en/pages/consumers-and-retail/articles/sport-retail-study.html) , Deloitte

Cinéma : UGC, Pathé, CGR

Streaming vidéo : Netflix, Amazon Prime, Disney +

Streaming musique : Spotify, Deezer, Apple Music

<https://www.insee.fr/fr/>

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/1908158#:~:text=L%27%C3%A9cart%20par%20rapport%20au,sont%20plus%20%C3%A9lev%C3%A9s%20en%20Corse.>

Observatoire de la Vie Étudiante, Sécurité routière, impots.gouv.fr/simulateur-bareme-kilometrique

Prestataire local de transports en commun : <https://altobus.com/tarifs/#scolaires>

<https://www.mobivie.fr/abonnement/>

<https://www.cacl-guyane.fr/un-prix-unique-pour-prendre-le-bus/>

<https://www.alterneo.re/fr/tarifs/7/Fare/reuni-pass-etudiant-/15?Profile=All&Frequency=All>

<https://www.taneo-bus.fr/tarifs-et-vente#tabcontent-41>

https://www.tam-voyages.com/presentation/?rub_code=72&thm_id=1536&gpl_id=&part_id=



COUT DE LA RENTRÉE 2025

CONTACT PRESSE

POUR TOUTES QUESTIONS, Veuillez contacter :



Clara Kuschnick-Dausque - Présidente
presidence@anep-asso.fr
07 50 35 86 22

